

ASSEMBLÉE NATIONALE

18 novembre 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 4191)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 683

présenté par

M. Berrios, M. Thévenot, Mme Louwagie, M. Ledoux, M. Lurton, M. Viala, M. Tétart, M. Sermier
et M. Couve

ARTICLE 29

Supprimer les alinéas 21 à 26.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement de réécriture des alinéas 18 à 20 (réforme des obligations issues de la loi SRU).